

Éditorial



FRANÇOIS BAROIN
président de l'AMF

Pour une intercommunalité de projet librement choisie

La Rencontre de l'AMF, organisée le 15 avril dernier, a été l'occasion pour les maires et présidents de communautés présents de réaffirmer dans une déclaration solennelle (1) leur conception de l'intercommunalité : un projet librement choisi, s'inscrivant dans le respect des communes et des maires et tenant compte de la réalité des territoires et de la situation économique, sociale et financière du pays. Les élus ont rappelé qu'il fallait simplement leur faire confiance pour déterminer les périmètres les plus cohérents des intercommunalités. À cet égard, ils n'attendent pas du projet de loi NOTRe un seuil minimum (20 000 habitants) imposé, absurde, artificiel et inadapté aux réalités du terrain, mais une libre appréciation locale des futurs périmètres dans le cadre d'une véritable concertation au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale et selon un calendrier adapté à la nécessaire continuité de l'action publique.

Les élus présents ont réaffirmé également qu'ils étaient fermement opposés au principe d'une élection au suffrage universel direct, sans fléchage, des élus intercommunaux à l'échéance 2020 qui marginaliserait les maires et les communes et conduirait à leur dilution. Les élus restent également opposés à de nouveaux transferts obligatoires de compétences et au retrait de la

notion d'intérêt communautaire. Aujourd'hui, une extension des périmètres et une intégration automatique et concomitante de compétences sont totalement irréalistes et entraîneraient la paralysie de l'action locale et la fragilisation de nombreux services publics !

Favorables au renforcement des mutualisations au sein du bloc communal, les élus demandent des outils simples, efficaces et souples de partage des services qui répondent à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Ils s'opposent également à toute mesure d'unification de la dotation globale de fonctionnement ou des impôts ménages à l'échelon intercommunal qui serait imposée aux communes contre leur volonté et qui les priverait de leur autonomie financière.

Une nouvelle fois, nous alertons le gouvernement avant la deuxième lecture au Parlement du projet de loi NOTRe, sur les dérives contenues dans ce texte qui tourne le dos systématiquement à la proximité et conduit à fragiliser

les communes et donc les services aux habitants, alors même que dans une période de crise, ils ont besoin de points de repères, de proximité, de solidarité et de fraternité pour mieux vivre ensemble.

Respecter les élus et leur faire confiance pour déterminer les périmètres les plus cohérents des intercommunalités

(1) Déclaration des maires et présidents d'intercommunalité, voir www.amf.asso.fr (réf. BW13378).